

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 169

13 février 2007

SOMMAIRE

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l.	8102	Logix V S.à r.l.	8087
Aura International S.A.	8099	Megalift S.A.	8076
Bain Capital Integral Holdings S.à r.l.	8100	MFO Investimenti S.A.	8103
B&S Immobilière S.à r.l.	8102	Patron Investissements Immobiliers II S.à r.l.	8097
Cortina S.à r.l.	8101	SBIL International S.A.	8086
Falera Investments Ltd.	8098	Sita Electronic S.A.	8076
Fruits et Légumes du Jardin S.A.	8112	Step Luxco	8076
Kanebo Investments	8076	Strasbourg Investissement	8086
Logix IV S.à r.l.	8066	Vimbrera Holding S.A.	8076

Logix IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.938.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of November.
Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Matthias Luecker, company director, born on 16th December 1968 in Darmstadt, Germany, residing in D-64390 Erzhau-
sen, Kiefernweg 21,

here represented by Mr Laurent Kind, private employee with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511
Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Erzhau-
sen, Germany, on November 22, 2006,

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached
to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through his representative, has requested the notary to state that:

I. - The appearing party is sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») LOGIX IV S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 120.938, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 26 September 2006, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereafter the «Company»).

II. - The Company's capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.00), represented by one hundred
twenty (126) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III.- That the appearer, acting as the sole shareholders of the company, represents the whole share capital of the company.

IV.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Amendment of Article 3 of the articles of incorporation concerning the purpose of the Company.
- 2) Creation of two classes of shares, namely Class A shares and Class B shares.
- 3) Conversion of the existing shares into Class A shares.
- 4) Increase of the share capital by EUR 100.00 by the issue of one Class B Share.
- 5) Full restatement of the articles of incorporation of the Company
- 6) Appointment of two Class B Managers.
- 7) Transfer of the registered office.
- 8) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

Article 3 concerning the purpose of the Company has been amended so as to read henceforth as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Second resolution

Two classes of shares, namely Class A shares and Class B shares are created.

The existing shares are converted into Class A shares.

Fourth resolution

The share capital of the Company is increased from its current amount of EUR 12,600.00 (twelve thousand six hundred euro) to EUR 12,700.00 (twelve thousand seven hundred euro) by the issue of one (1) new Class B Share.

The new issued share is subscribed by the sole shareholder, here above mentioned, and fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred euro (EUR 100.00) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Fifth resolution

The articles of incorporation of the Company have been fully restated so as to read henceforth as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOGIX IV S.à r.l., (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single member or by members owning more than 75% of the share capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.00) represented by one hundred twenty-six (126) Class A shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.00) each and by one (1) Class B share in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.00), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Class B Share is entitled to a preferential premium corresponding to an internal rate of return (the Pro Forma IRR as set forth below) of 17% per annum on any actual amounts drawn in relation to the Class B Share:

The IRR shall be determined by using the below formulas and definitions.

«Internal Rate of Return» or «IRR» means the annual percentage returns to be calculated by reference to the aggregate amount drawn in relation to the Class B share whether as a cash equity investment or as a shareholder loan (the «Relevant Base Amount»).

The IRR will be calculated using Microsoft Excel 2003, using a series of quarterly cash flows («Cash Flow» or «CF»), where Relevant Base Amounts are expressed as negative numbers and amounts returned by way of cash flows are expressed as positive numbers. The following formula will be applied to the series of quarterly cash flows to determine the annualised IRR:

$$IRR = (1 + IRR (A1: An)) ^ 4 - 1$$

Where: A1 is equal to the Relevant Base Amount

A2, A3 and subsequent consecutive numbers are equal to the Cash Flow in the second, third and subsequent consecutive quarters with An being equal to the Cash Flow in the final quarter and

Cash Flow or CF is (without double counting) all cash flow, dividends and other distributions received by the subject party commencing on (and including) the closing date and ending on (but including) the last receipt and / or payment of cash flow.

The Class B Share will further attract a 2% entrance fee (to be accrued) and a 2% exit fee on the Relevant Base Amount drawn in respect with the Class B Share in accordance with any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.2. Only the Class A shares (and not the Class B shares) entitle their holder(s) to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Class A shares in existence.

Any distributions under this clause 6.1 will be made to the Class B Share prior to any distributions made to the Class A shares.

6.3. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4. Each member shall maintain its shares in the Company for a minimum period of four years from the date of incorporation of the Company unless otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.5. After expiry of the period set out under article 6.4 above and except if otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time, no member shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares without first offering them for transfer to the other member(s) in accordance with the provisions of any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.6. After the period of four years mentioned under article 6.4 above, the Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

If the Company has more than one member, the transfer of shares to non-members is subject to the prior unanimous approval of the general meeting of members.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.7. A member may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a member shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.8. All or part of the shares of a member may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.4 or 6.5. above

6.9. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.6. or 6.7. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.10. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requests.

6.11. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management- Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be member(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any Category A manager and any Category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the members from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least two Category A managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least two Category A managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of members

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The member(s) assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

12.2. Each member has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. Where there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than 75% of the share capital.

13.3. Notwithstanding article 13.2 above, the following decisions must be taken by unanimous vote of the members:

- (a) any amendment of the articles of incorporation of the Company;
- (b) appointment and removal of the auditors of the Company;
- (c) adoption of the audited accounts of the Company;
- (d) any change in the accounting reference date or accounting policies of the Company;
- (e) any decision to dissolve and to liquidate the Company;

- (f) any change in the share capital of the Company;
- (g) payment of dividends.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to clause 6.1 above, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or the general meeting of members;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company in accordance with clause 6.1 above.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution

Mr Robert Faber, private employee, born on May 15th, 1964 in Luxembourg, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie and

Mr Charles Meyer, born on April 19th, 1969, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

are appointed as Category B managers of the Company.

Confirmation of Mr Matthias Luecker, company director, residing at D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, born on 16 December 1968 in Darmstadt (Germany), as manager of the Company and designation as Category A manager.

Seventh resolution

The registered office of the Company is transferred to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

ici représenté par Monsieur Laurent Kind, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Erzhausen, Allemagne, le 22 novembre 2006,

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LOGIX IV S.à r.l., ayant son siège social au, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro B 120.938, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 September 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

II.- Le capital social de cette Société est de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III.- Que le comparant, agissant en tant qu'associé unique de la société, représente la totalité du capital social.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'Article 3 des statuts de la société concernant l'objet social de la société
- 2) Création de deux classes de parts (parts Classe A et parts Classe B)
- 3) Conversion des parts existantes en parts Classe A
- 4) Augmentation du capital social de 100,00 EUR par l'émission d'une part Classe B
- 5) Refonte complète des statuts
- 6) Nomination de deux gérants supplémentaires catégorie B
- 7) Transfert du siège social
- 8) Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 3 des statuts de la société concernant l'objet social est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

Deuxième résolution

Il est créé deux classes de parts sociales: les parts sociales de Classe A et les parts sociales Classe B.

Troisième résolution

Les parts sociales existantes sont toutes converties en parts sociales de Classe A.

Quatrième résolution

Le capital social de la société est augmenté de son montant actuel de 12.600,00 EUR (douze mille six cents euros) à 12.700,00 EUR (douze mille sept cents euros) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale Classe B.

La nouvelle part sociale a été souscrite par l'associé unique, mentionné ci-avant, et intégralement libérée par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100,00), est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Cinquième résolution

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGIX IV S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,00) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, et par une (1) part sociale classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La part sociale de Classe B donne droit à une prime préférentielle, correspondant à un taux interne de rendement (le TIR Pro Forma tel qu'expliqué ci-dessous) de 17% par an ou tous montants réels générés en relation avec les parts sociales de Catégorie B:

Le TIR sera évalué grâce à l'utilisation des formules et décisions ci-dessous.

«Le Taux interne de Rendement» ou «TIR» représente le pourcentage de bénéfices annuels à calculer par rapport au montant total obtenu par rapport à la part sociale de Classe B, que ce soit sous forme de participation au capital ou d'une avance d'actionnaire (le «Montant de Base applicable»).

Le TIR sera calculé à l'aide de Microsoft Excel 2003, en utilisant une série de marges brutes d'autofinancement ou «Cash-Flows» («CF») trimestriels, où les Montants de Base applicables sont exprimés en chiffres négatifs et les montants générés par les cash flows sont exprimés sous forme de nombres positifs. La formule suivante sera appliquée à la série de cash flows trimestriels afin déterminer le TIR annualisé:

$$\text{TIR} = (1 + \text{TIR} (A1:AN)) ^ 4 - 1$$

Où: A1 est égal au Montant de Base applicable

A2, A3 et les numéros consécutifs sont égaux au Cash Flow au deuxième, troisième trimestres et suivants avec An étant égal au Cash Flow du dernier trimestre et Cash Flow ou CF représente (sans les compter deux fois) le total du cash flow, des dividendes et autres revenus distribués reçus par la partie à partir de (et y compris) la date de clôture et jusqu'au (mais y compris) le dernier reçu et/ou paiement de cash flow.

En outre, la part sociale de Classe B sera assortie d'un droit d'entrée de 2% (à payer) et d'un droit de sortie de 2% sur le Montant de Base applicable généré en relation avec la part sociale de Catégorie B conformément à tout accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre.

6.2. Seules les parts sociales de Catégorie A (et non les parts sociales de Classe B) donnent droit à leur détenteur à une partie des valeurs d'actif et des résultats de la société, et ce de manière directement proportionnelle au nombre de parts sociales de Catégorie A existantes.

Toutes les rétributions tombant sous la clause 6.1 seront effectuées d'abord au bénéfice de la part sociale de Catégorie B avant toute autre rétribution effectuées aux parts sociales de Catégorie A.

6.3. Par rapport à la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, étant donné que seul un propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

6.4. Chaque associé doit garder ses parts sociales dans la Société pour une période minimum de quatre ans à compter de la date de constitution de la Société, à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un éventuel accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre.

6.5. Après expiration de la période définie sous l'article 6.4 ci-dessus et à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre, aucun associé ne sera autorisé à transférer ou à vendre ses parts sociales avant de faire une offre préalable de transfert à l'autre ou aux autre(s) associé(s) conformément aux dispositions de tout accord de joint-venture contracté par les associés de temps à autre.

6.6. Après la période de quatre ans mentionnée sous l'article 6.4 ci-dessus, les parts sociales sont librement transmissibles entre les associés ou, s'il n'existe pas plus d'un seul associé, à des tierces personnes.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert de parts sociales à des personnes non associées est sujette à l'accord unanime préalable de l'assemblée des membres.

Un transfert de parts sociales sera exécutoire pour la Société ou les tiers après notification à ou acceptation par la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.7. Un associé peut demander à la Société de racheter la totalité ou une partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat de parts sociales de la part d'un associé sera soumise au préalable à l'approbation de l'assemblée générale des associés, qui a la faculté de décider que tout ou partie de ces parts sociales soient attribuées:

- a) à la Société, dans les limites prévues par la Loi,
- b) à l'autre/aux autres associé(s) ou
- c) à une tierce personne désignée.

6.8. Il se peut que la totalité ou partie des parts sociales d'un associé doivent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation de la clause 6.4 ou 6.5 ci-dessus.

6.9. La totalité ou toute partie des parts sociales rachetées conformément à la clause 6.6 ou 6.7 ci-dessus seront annulées sur-le-champ, ainsi que les droits qui en relèvent.

6.10. Un registre des associés sera tenu au siège de la Société selon les dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé sur simple demande.

6.11. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés, et qui seront nommés par résolution de l'associé unique qui fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art.8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés, ou par la Loi, ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Le ou les associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 75% du capital social.

13.3. Les décisions suivantes doivent être prises par l'unanimité de vote des associés:

- (a) changement aux statuts de la société
- (b) nomination et changement des auditeurs de la société
- (c) approbation des comptes annuels révisés de la société

- (d) tout changement de la période ou des procédures comptables de la société
- (e) toute décision de dissoudre ou de liquider la société
- (f) tout changement dans le capital social de la société
- (g) paiement de dividendes

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Sixième résolution

Monsieur Robert Phillipe Faber, employé privé, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et

Monsieur Charles Meyer, employé privé, né le 19 avril 1969, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

sont nommés comme gérants de catégorie B de la société.

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, 21 Kiefernweg, est confirmé comme gérant de la société et désigné comme gérant de la catégorie A.

Septième résolution

Le siège social de la société est transféré au 121, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Kind, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 51, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007894/230/588.

(060140808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Megalift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R.C.S. Luxembourg B 118.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 décembre 2006.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007007296/218/10.

(060140426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Vimbrera Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Sita Electronic S.A.).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 93.300.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45171 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007007423/211/10.

(060140264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Kanebo Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 53.118.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2006 que:

- Monsieur Karl-Heinz Hauptmann, homme d'affaires, demeurant Na Strzi, 63, 14062-Prague, République Tchèque a été nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007008021/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Step Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 122.605.

In the year two thousand and six, on the fourth day of December,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) STEP, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg trade and companies' register is still pending,

Here after designed as The General Partner.

duly represented by Mrs Charlène Herbain, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) VSS COMMUNICATIONS PARTNERS IV, L.P., a limited partnership governed by the laws of the state of Delaware, having its registered office at 350, Park Avenue, New York, NY, 10022, U.S.A., registered with the Secretary of State of the state of Delaware under number 3752318,

duly represented Mrs Charlène Herbain, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

3) VSS COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS IV, L.P., a limited partnership governed by the laws of the state of Delaware, having its registered office at 350, Park Avenue, New York, NY, 10022, U.S.A., registered with the Secretary of State of the state of Delaware under number 3856409,

duly represented by Mrs Charlène Herbain, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite par actions, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of STEP LUXCO (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Shareholders' liability

Art. 5. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital - Shares

Art. 6. The subscribed capital is set at twenty-five thousand pound sterling (GBP 25,000.-) consisting of twenty-four thousand nine hundred ninety-nine (24,999) ordinary shares (the «Ordinary Shares») having a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each and one (1) management share (the «Management Share») having a par value of one pound sterling (GBP 1.-).

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at five hundred million pound sterling (GBP 500,000,000.-) consisting of five hundred million (500,000,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the directors are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the issued shares.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 8 of the Articles.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

Redeemable Shares. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 13.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager(s), or by such person appointed by the Manager(s), on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager(s) shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager(s) that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

D. Management

Art. 8. The Company shall be managed by STEP, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the «Manager»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his ap-

pointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 9. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company' stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 10. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

E. Supervision

Art. 11. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the supervisory board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the supervisory board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so requests.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the supervisory board will appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

F. General meetings of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless

otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board. It may also be convened by the Manager upon request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of September at 10.30 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

G. Accounting year - Balance sheet

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10 % (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 16. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 17. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Final dispositions - Applicable law

Art. 18. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) STEP S.A., prenamed	1	Management Share
2) VSS COMMUNICATIONS PARTNERS IV, L.P., prenamed	12,499	Ordinary Shares
3) VSS COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS IV, L.P., prenamed	12,500	Ordinary Shares
Total:	25,000	shares

All the shares have been paid-in in cash, so that the amount of twenty-five thousand pound sterling (GBP 25,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

General Meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.
2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2012:

John Morgan Callagy, venture capitalist, born on 23 June 1971, in New York, residing at 4 Hoby Street, London SW 10 0JD.

a) David Richard Holland, venture capitalist, born on 24 September 1972, in Sydney, Australia, residing at 44 Colehill Lane, London SW6 5EG, United Kingdom.

b) Victoria Elizabeth Russell, venture capitalist, born on 20 August 1975, in Bebington, United Kingdom, residing at 4, Pembroke Villas, London W11 2SU, United Kingdom.

3. The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) STEP, une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, pas encore enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg, dûment représentée par Madame Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ci-après dénommée l'associé Commandité

2) VSS COMMUNICATIONS PARTNERS IV, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à 350, Park Avenue, New York, NY, 10022, U.S.A., enregistrée auprès du Secretary of State de l'état du Delaware sous le numéro 3752318,

dûment représentée par Madame Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé 3) VSS COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS IV, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à 350, Park Avenue, New York, NY, 10022, U.S.A., enregistrée auprès du Secretary of State de l'état du Delaware sous le numéro 3856409, dûment représentée par Madame Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de STEP LUXCO (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 5. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 6. La Société a un capital souscrit de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000,-) représenté par vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (24.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et par une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

Le capital autorisé est fixé à cinq cent millions de livres sterling (GBP 500.000.000,-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le gérant unique est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 8 des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Actions rachetables. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou tel que prévu par un accord écrit qui peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat peut avoir lieu suite à une décision adoptée à la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires émises lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 13. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Des actions rachetables peuvent être annulées sur demande du Gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de l'Article 13.

Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s), sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Gérant(s) considérera(ont) comme étant justes et équitables. Une telle valeur doit faire l'objet d'une approbation par la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 13. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par la majorité des actionnaires de la Société au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat, ainsi que la date projetée de l'assemblée des actionnaires décidant du rachat des Actions ordinaires et de la valeur du prix de rachat selon l'article 7. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

D. Gérance

Art. 8. La Société sera administrée par STEP, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

E. Surveillance

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le conseil de surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du conseil de surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil de surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du conseil de gérance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le conseil de surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du conseil de surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

F. Assemblée Générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du conseil de surveillance. Elle peut aussi être convoquée par le Gérant, sur demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le premier lundi du mois de septembre à 10:30 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives. Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

G. Exercice social - Bilan

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

H. Modification des statuts de la société

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

I. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procèderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Dispositions finales et loi applicable

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) STEP S.A., nommée ci-avant	1	action de Commandité
2) VSS COMMUNICATIONS PARTNERS IV, L.P., nommé ci-avant	12.499	actions Ordinaires
3) VSS COMMUNICATIONS PARALLEL PARTNERS IV, L.P., nommé ci-avant	12.500	actions Ordinaires
.....		
Total:	25.000	actions

Toutes les actions ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la société le 31 mars 2012:
 - a) John Morgan Callagy, venture capitalist, né le 23 juin 1971, à New York, demeurant au 4 Hobbury Street, Londres SW 10 0JD.
 - a) b) David Richard Holland, venture capitalist, né le 24 septembre 1972, à Sydney, Australie, demeurant à 44 Colehill Lane, Londres SW6 5EG, Royaume-Uni.
 - c) Victoria Elizabeth Russell, venture capitalist, née le 20 août 1975, à Bebington, Royaume-Uni, demeurant à 4, Pembridge Villas, Londres W11 2SU, Royaume-Uni.

3. Le siège de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Herbain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 156S, fol. 47, case 8. — Reçu 371,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007007126/211/373.

(060140176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

SBIL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.614.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 décembre 2006

Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Decembry Jonathan, comptable, né le 11 juin 1983 à Anderlecht (Belgique), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SBIL INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007007657/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03451. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Strasbourg Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2006.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007007446/202/11.

(060140342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.212.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of November.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Matthias Luecker, company director, born on 16th December 1968 in Darmstadt, Germany, residing in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

here represented by Mr Laurent Kind, private employee with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Erzhausen, Germany, on November 22, 2006,

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through his representative, has requested the notary to state that:

I.- The appearing party is sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») LOGIX V S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 121.212, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 26 September 2006, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereafter the «Company»).

II.- The Company's capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), represented by one hundred twenty (126) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III.- That the appearer, acting as the sole shareholders of the company, represents the whole share capital of the company.

IV.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Amendment of Article 3 of the articles of incorporation concerning the purpose of the Company.
- 2) Creation of two classes of shares, namely Class A shares and Class B shares.
- 3) Conversion of the existing shares into Class A shares.
- 4) Increase of the share capital by EUR 100.- by the issue of one Class B Share.
- 5) Full restatement of the articles of incorporation of the Company
- 6) Appointment of two Class B Managers.
- 7) Transfer of the registered office.
- 8) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

Article 3 concerning the purpose of the Company has been amended so as to read henceforth as follows:

« Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Second resolution

Two classes of shares, namely Class A shares and Class B shares are created.

Third resolution

The existing shares are converted into Class A shares.

Fourth resolution

The share capital of the Company is increased from its current amount of EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred euro) to EUR 12,700.- (twelve thousand seven hundred euro) by the issue of one (1) new Class B Share.

The new issued share is subscribed by the sole shareholder, here above mentioned, and fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred euro (EUR 100.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Fifth resolution

The articles of incorporation of the Company have been fully restated so as to read henceforth as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOGIX V S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single member or by members owning more than 75% of the share capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-) represented by one hundred twenty-six (126) Class A shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each and by one (1) Class B share in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Class B Share is entitled to a preferential premium corresponding to an internal rate of return (the Pro Forma IRR as set forth below) of 17% per annum on any actual amounts drawn in relation to the Class B Share:

The IRR shall be determined by using the below formulas and definitions.

«Internal Rate of Return» or «IRR» means the annual percentage returns to be calculated by reference to the aggregate amount drawn in relation to the Class B share whether as a cash equity investment or as a shareholder loan (the «Relevant Base Amount»).

The IRR will be calculated using Microsoft Excel 2003, using a series of quarterly cash flows («Cash Flow» or «CF»), where Relevant Base Amounts are expressed as negative numbers and amounts returned by way of cash flows are expressed as positive numbers. The following formula will be applied to the series of quarterly cash flows to determine the annualised IRR:

$$IRR = (1 + IRR (A1:An)) ^ 4 - 1$$

Where:

A1 is equal to the Relevant Base Amount

A2, A3 and subsequent consecutive numbers are equal to the Cash Flow in the second, third and subsequent consecutive quarters with An being equal to the Cash Flow in the final quarter and

Cash Flow or CF is (without double counting) all cash flow, dividends and other distributions received by the subject party commencing on (and including) the closing date and ending on (but including) the last receipt and / or payment of cash flow.

The Class B Share will further attract a 2% entrance fee (to be accrued) and a 2% exit fee on the Relevant Base Amount drawn in respect with the Class B Share in accordance with any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.2. Only the Class A shares (and not the Class B shares) entitle their holder(s) to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Class A shares in existence.

Any distributions under this clause 6.1 will be made to the Class B Share prior to any distributions made to the Class A shares.

6.3. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4. Each member shall maintain its shares in the Company for a minimum period of four years from the date of incorporation of the Company unless otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.5. After expiry of the period set out under article 6.4 above and except if otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time, no member shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares without first offering them for transfer to the other member(s) in accordance with the provisions of any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.6. After the period of four years mentioned under article 6.4 above, the Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

If the Company has more than one member, the transfer of shares to non-members is subject to the prior unanimous approval of the general meeting of members.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.7. A member may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a member shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.8. All or part of the shares of a member may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.4 or 6.5. above

6.9. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.6. or 6.7. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.10. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requests.

6.11. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be member(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any Category A manager and any Category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the members from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least two Category A managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least two Category A managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of members

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The member(s) assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

12.2. Each member has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. Where there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than 75% of the share capital.

13.3. Notwithstanding article 13.2 above, the following decisions must be taken by unanimous vote of the members:

- (a) any amendment of the articles of incorporation of the Company;
- (b) appointment and removal of the auditors of the Company;
- (c) adoption of the audited accounts of the Company;
- (d) any change in the accounting reference date or accounting policies of the Company;
- (e) any decision to dissolve and to liquidate the Company;
- (f) any change in the share capital of the Company;
- (g) payment of dividends.

V. Annual accounts - Allocation of profit

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to clause 6.1 above, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or the general meeting of members;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company in accordance with clause 6.1 above.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution

Mr Robert Faber, private employee, born on May 15th, 1964 in Luxembourg, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie and

Mr Charles Meyer, born on April 19th, 1969, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie,

are appointed as Category B managers of the Company.

Confirmation of Mr Matthias Luecker, company director, residing at D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, born on 16 December 1968 in Darmstadt (Germany), as manager of the Company and designation as Category A manager.

Seventh resolution

The registered office of the Company is transferred to 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

ici représenté par Monsieur Laurent Kind, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Erzhausen, Allemagne, le 22 novembre 2006,

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LOGIX V S.à r.l., ayant son siège social au, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro B 121.212, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

II.- Le capital social de cette Société est de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III.- Que le comparant, agissant en tant qu'associé unique de la société, représente la totalité du capital social.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit

- 1) Modification de l'Article 3 des statuts de la société concernant l'objet social de la société
- 2) Création de deux classes de parts (parts Classe A et parts Classe B)
- 3) Conversion des parts existantes en parts Classe A
- 4) Augmentation du capital social de 100,- EUR par l'émission d'une part Classe B
- 5) Refonte complète des statuts
- 6) Nomination de deux gérants supplémentaires catégorie B
- 7) Transfert du siège social
- 8) Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 3 des statuts de la société concernant l'objet social est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers,

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La

Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs,

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

Deuxième résolution

Il est créé deux classes de parts sociales: les parts sociales de Classe A et les parts sociales Classe B.

Troisième résolution

Les parts sociales existantes sont toutes converties en parts sociales de Classe A.

Quatrième résolution

Le capital social de la société est augmenté de son montant actuel de 12.600,- EUR (douze mille six cents euros) à 12.700,- EUR (douze mille sept cents euros) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale Classe B.

La nouvelle part sociale a été souscrite par l'associé unique, mentionné ci-avant, et intégralement libérée par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100,-), est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Cinquième résolution

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGIX V S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et par une (1) part sociale classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La part sociale de Classe B donne droit à une prime préférentielle, correspondant à un taux interne de rendement (le TIR Pro Forma tel qu'expliqué ci-dessous) de 17% par an ou tous montants réels générés en relation avec les parts sociales de Catégorie B:

Le TIR sera évalué grâce à l'utilisation des fomules et décisions ci-dessous.

«Le Taux interne de Rendement» ou «TIR» représente le pourcentage de bénéfices annuels à calculer par rapport au montant total obtenu par rapport à la part sociale de Classe B, que ce soit sous forme de participation au capital ou d'une avance d'actionnaire (le «Montant de Base applicable»).

Le TIR sera calculé à l'aide de Microsoft Excel 2003, en utilisant une série de marges brutes d'autofinancement ou «Cash-Flows» («CF») trimestriels, où les Montants de Base applicables sont exprimés en chiffres négatifs et les montants générés par les cash flows sont exprimés sous forme de nombres positifs. La formule suivante sera appliquée à la série de cash flows trimestriels afin déterminer le TIR annualisé:

$$\text{TIR} = (1 + \text{TIR} (A1:AN)) ^ 4 - 1$$

Où:

A1 est égal au Montant de Base applicable

A2, A3 et les numéros consécutifs sont égaux au Cash Flow au deuxième, troisième trimestres et suivants avec An étant égal au Cash Flow du dernier trimestre et

Cash Flow ou CF représente (sans les compter deux fois) le total du cash flow, des dividendes et autres revenus distribués reçus par la partie à partir de (et y compris) la date de clôture et jusqu'au (mais y compris) le dernier reçu et/ou paiement de cash flow.

En outre, la part sociale de Classe B sera assortie d'un droit d'entrée de 2% (à payer) et d'un droit de sortie de 2% sur le Montant de Base applicable généré en relation avec la part sociale de Catégorie B conformément à tout accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre.

6.2. Seules les parts sociales de Catégorie A (et non les parts sociales de Classe B) donnent droit à leur détenteur à une partie des valeurs d'actif et des résultats de la société, et ce de manière directement proportionnelle au nombre de parts sociales de Catégorie A existantes.

Toutes les rétributions tombant sous la clause 6.1 seront effectuées d'abord au bénéfice de la part sociale de Catégorie B avant toute autre rétribution effectuées aux parts sociales de Catégorie A.

6.3. Par rapport à la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, étant donné que seul un propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

6.4. Chaque associé doit garder ses parts sociales dans la Société pour une période minimum de quatre ans à compter de la date de constitution de la Société, à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un éventuel accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre.

6.5. Après expiration de la période définie sous l'article 6.4 ci-dessus et à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre, aucun associé ne sera autorisé à transférer ou à vendre ses parts sociales avant de faire une offre préalable de transfert à l'autre ou aux autre(s) associé(s) conformément aux dispositions de tout accord de joint-venture contracté par les associés de temps à autre.

6.6. Après la période de quatre ans mentionnée sous l'article 6.4 ci-dessus, les parts sociales sont librement transmissibles entre les associés ou, s'il n'existe pas plus d'un seul associé, à des tierces personnes.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert de parts sociales à des personnes non associées est sujette à l'accord unanime préalable de l'assemblée des membres.

Un transfert de parts sociales sera exécutoire pour la Société ou les tiers après notification à ou acceptation par la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.7. Un associé peut demander à la Société de racheter la totalité ou une partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat de parts sociales de la part d'un associé sera soumise au préalable à l'approbation de l'assemblée générale des associés, qui a la faculté de décider que tout ou partie de ces parts sociales soient attribuées:

- a) à la Société, dans les limites prévues par la Loi,
- b) à l'autre/aux autres associé(s) ou
- c) à une tierce personne désignée.

6.8. Il se peut que la totalité ou partie des parts sociales d'un associé doivent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation de la clause 6.4 ou 6.5 ci-dessus.

6.9. La totalité ou toute partie des parts sociales rachetées conformément à la clause 6.6 ou 6.7 ci-dessus seront annulées sur-le-champ, ainsi que les droits qui en relèvent.

6.10. Un registre des associés sera tenu au siège de la Société selon les dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé sur simple demande.

6.11. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés, et qui seront nommés par résolution de l'associé unique qui fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés, ou par la Loi, ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Le ou les associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 75% du capital social.

13.3. Les décisions suivantes doivent être prises par l'unanimité de vote des associés:

- (a) changement aux statuts de la société
- (b) nomination et changement des auditeurs de la société
- (c) approbation des comptes annuels révisés de la société
- (d) tout changement de la période ou des procédures comptables de la société
- (e) toute décision de dissoudre ou de liquider la société
- (f) tout changement dans le capital social de la société
- (g) paiement de dividendes

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Sixième résolution

Monsieur Robert Phillipe Faber, employé privé, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et

Monsieur Charles Meyer, employé privé, né le 19 avril 1969, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

sont nommés comme gérants de catégorie B de la société.

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhause, 21 Kiefernweg, est confirmé comme gérant de la société et désigné comme gérant de la catégorie A.

Le siège social de la société est transféré au 121, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Kind, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 51, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007892/230/490.

(060140806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Patron Investissements Immobiliers II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.918.

In the year two thousand and six, on the sixth of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRON CAPITAL, L.P. II, a limited partnership registered in England and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Florent Trouiller, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tortola, British Virgin Islands, on September 29, 2006.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that:

It is the single partner of PATRON INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS II S.à r.l. (hereafter the Company), R.C.S. Luxembourg B 119.918, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 28, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This having been declared, the single partner, represented as stated above, has taken the following resolution:

Unique résolution

The single partner resolves to amend Article 2 of the Company's Articles of Association, which will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in European Union, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise,

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties. The Company may borrow in any form and in particular privately issue bonds.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PATRON CAPITAL, L.P. II, une société résidant au Royaume-Uni et ayant son principal établissement à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Florent Trouiller, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, British Virgin Islands, le 29 septembre 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société PATRON INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS II S.à r.l., (ci-après la Société), R.C.S. Luxembourg B 119.918, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, ici représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées au sein de l'Union Européenne, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties. La Société peut emprunter sous toute forme, notamment par voie d'émission privée d'obligation.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Vandeloise, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006., vol. 30CS, fol. 72, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expéditon, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007922/230/75.

(060140539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Falera Investments Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, 19 décembre 2006.

Référence de publication: 2007006969/231/10.

(060139537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Aura International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 121.043.

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme AURA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, en voie d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 18 juillet 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 27 juillet 2006; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant *ès-dites* qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme AURA INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros), représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 18 juillet 2006 et jusqu'à la date du 18 juillet 2011, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 27 juillet 2006 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 8.000,- (huit mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) à EUR 40.000,- (quarante mille Euros), par la création et l'émission de 800 (huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V.- Que les 800 (huit cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société AURA INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 8.000,- (huit mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille Euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 23, case 5. — Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007007194/211/56.

(060140481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Bain Capital Integral Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.842.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of November.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BAIN CAPITAL INVESTORS L.L.C., a limited liability company incorporated and organised under the laws of Delaware, with registered office at c/o CORPORATE SERVICES COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, being the general partner of BAIN CAPITAL INTEGRAL INVESTORS II, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman Island, Cayman Islands, duly represented by Maître Thierry Becker, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Boston on November 20, 2006 (the Parent).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- the Parent holds all the shares in BAIN CAPITAL INTEGRAL HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.842 (the Company), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated December 19, 2003, published in the Mémorial C, number 98 of January 24, 2004;

- the Company's capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25.000.-) represented by one thousand (1,000.-) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Parent shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;

- the Parent resolves to appoint any lawyer of Loyens Winandy in order to complete any post-closing formalities;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years from the date of the present meeting at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BAIN CAPITAL INVESTORS L.L.C., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o CORPORATE SERVICES COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, étant le general partner de BAIN CAPITAL INTEGRAL INVESTORS II, L.P., un partnership organisé sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town,

Grand Cayman Island, Cayman Islands, dûment représentée par Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Boston, le 20 novembre 2006 (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de BAIN CAPITAL INTEGRAL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.842 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 98 du 24 janvier 2004;

- le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- la Société Mère accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société;

- la Société Mère décide de nommer tout avocat de Loyens Winandy afin d'accomplir toutes les formalités postérieures à la clôture le cas échéant;

- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à compter de la date de la présente assemblée au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Th. Becker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 49, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007007222/212/76.

(060140452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Cortina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 10.091.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Max Schabes, commerçant, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 11, rue de Roeser.
- 2.- Madame Hélène Alter, associée, propriétaire, épouse de Monsieur Max Schabes, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 11, rue de Roeser.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- 1.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CORTINA, S.à r.l., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

section B, sous le numéro 10.091, constituée suivant acte sous seing privé en date du 25 novembre 1971, publié au Mémorial C numéro 47 du 8 avril 1972,

que les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 1971, publié au Mémorial C numéro 80 du 8 juin 1972,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 juin 1977, publié au Mémorial C numéro 220 du 6 octobre 1977,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 1981, publié au Mémorial C numéro 123 du 19 juin 1981,

que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision prise par les associés du 5 octobre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 1250 du 27 août 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 232 du 1^{er} février 2006.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3.- Que d'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée CORTINA, S.à r.l. est dissoute.

4.- Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérance de la société pour l'exécution du mandat.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-2340 Luxembourg, 25, rue Phillippe II.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Schabes, H. Alter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 2006, vol. 539, fol. 75, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007007238/231/51.

(060140214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 107.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007007275/212/10.

(060140406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

B&S Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.356.

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Sylvie Schiltz, gérante de société, née à Pétange, le 24 septembre 1969, demeurant à L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue,

2.- Monsieur Roland Bingen, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette, le 8 août 1967, demeurant L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

Lesquels comparants déclarent être seuls associés de la société à responsabilité limitée B&S IMMOBILIERE S.à r.l., avec siège social à L-3852 Schifflange, 21, rue Aloyse Kayser, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 101.356,

constituée par acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 14 juin 2004, publié au Mémorial C du 17 août 2004, numéro 843, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C du 10 juillet 2006, numéro 1328.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-3852 Schifflange, 21, rue Aloyse Kayser à L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège social est fixé à Grevenmacher.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : S. Schiltz, R. Bingen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 80, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007007268/202/40.

(060140354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

MFO Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.635.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société MFO INVESTIMENTI SPA, avec siège social au 31, Viale Majno, Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 4 décembre 2006.

2) La société SFO SWISS FAMILY OFFICE S.A., avec siège social au 4, Piazza Cioccaro, CH-6900 Lugano, Suisse, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 4 décembre 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MFO INVESTIMENTI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million cinq cent quinze mille euros (EUR 1.515.000,-) divisé en un million deux cent douze mille (1.212.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital social de la société ne devra en aucun cas dépasser le montant de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-), ce montant inclut le montant des emprunts obligataires convertibles le cas échéant émis par la société.

Les actionnaires disposent d'un droit de souscription préférentielle à l'occasion de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée en nature ou en espèces.

Art. 4. Les actions sont nominatives et ne peuvent être que nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La cession d'actions entre vifs ou pour cause de mort, à titre gratuit ou onéreux, à des actionnaires ou à des tiers, devra être notifiée par lettre recommandée aux autres actionnaires. Le projet de cession indique le nombre d'actions à céder, le prix de cession par action envisagé ainsi que toutes les autres conditions du projet de vente.

Les actionnaires disposent d'un droit préférentiel de rachat des actions mentionnées à l'alinéa premier du présent article aux conditions fixées dans le projet de cession susmentionné.

Dans le cas où plusieurs actionnaires souhaiteraient exercer leur droit de rachat préférentiel, la répartition des actions à acquérir se fera au prorata de leur participation dans le capital social. Lorsqu'un actionnaire renonce à exercer son droit de rachat préférentiel, ce dernier accroît aux autres actionnaires au prorata des participations détenues dans le capital social.

Les actionnaires souhaitant procéder à l'achat des actions à céder devront communiquer leur décision au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception, étant entendu que le droit préférentiel de rachat des actions ne peut porter que sur l'entièreté des actions.

A défaut pour les actionnaires d'avoir exercé leur droit préférentiel de rachat endéans un délai d'un mois à compter de la réception de la lettre recommandée contenant le projet, la cession des actions non acquises peut être effectuée aux conditions déterminées dans le projet de cession, sans autre restriction et endéans un délai de trois mois. Passé ce délai, le droit de rachat préférentiel des actions renaît.

Sauf renonciation écrite des bénéficiaires du droit de rachat préférentiel, expresse et sans équivoque, tout transfert d'action réalisé en violation de la procédure ci-dessus décrite sera considéré comme nul et non avenu et ne pourra être opposable à la société non plus qu'aux tiers à la cession.

Le présent article ne s'applique pas aux cas dans lesquels la Société elle-même est le cessionnaire initial des actions à céder.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'acquisition et/ou la vente de parts ou actions dans des sociétés tierces;
- L'émission ou la souscription d'emprunt obligataire convertible ou non;
- La mise en place ou la radiation de succursales ou d'établissements permanents;
- L'acquisition et/ou la vente de biens immobiliers quels qu'ils soient ou des droits y attachés;
- L'émission ou l'octroi de tout gage, garantie et/ou fidéjussion;
- Tout investissement supérieur à EUR 25.000,-;
- La conclusion de tout accord engageant la société pour un montant supérieur à EUR 25.000,-;
- La conclusion de contrat de travail ou autre prestation de service;
- L'octroi de prêt ou financement à des parties tierces autres que des sociétés participées;
- La nomination et/ou la révocation de tout mandataire et/ou gérant de succursale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

A titre exceptionnel, le premier exercice social commencera aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 9 mai à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Pour toute décision non modificative des statuts, et hormis les cas où la loi exigerait des conditions plus rigoureuses, l'assemblée ne peut délibérer valablement que si 30% au moins du capital est présent et/ou représenté; les propositions sont approuvées à la majorité simple.

Pour toute décision modificative des statuts, et hormis les cas où la loi en exigerait autrement, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. La seconde assemblée ne délibère valablement que si 30% au moins du capital est présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Il peut être renoncé à des convocations pour une assemblée si cette assemblée réunit l'intégralité des actionnaires et que ceux-ci renoncent à demander la convocation et sont d'accord à voter.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Traduction anglaise des statuts qui précèdent:

Art. 1. It is hereby formed a limited liability company

(Société Anonyme) under the name of MFO INVESTIMENTI S.A.

The head office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a decision by the general meeting.

In the event that extraordinary political, economic or social events that jeopardize the normal conduct of business at the registered office or the communication with said office from abroad, or from said office to other countries, arise or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until such unusual circumstances have completely ceased. However, no such transfer of the registered office shall alter the nationality of the company, which shall remain a Luxembourg company.

The duration of the company is unlimited. The company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders under the forms as provided by law for the amendments of the articles of association.

Art. 2. The object of the company is to carry out any type of transactions in Luxembourg and abroad, be they industrial, commercial, financial, on real estate or securities which are directly or indirectly linked to the creation, the management and the financing under whatever form, of any companies or undertakings having as their object any activity whatsoever as well as the management and valorization, be it temporarily or permanently, of the portfolio created to for such purpose to the extent the company is considered in accordance with the applicable provisions as a «Société de Participations Financières».

The company may take interests in any way in all businesses, undertakings or companies with an identical, analogue or connected object or which are of such type to promote the development of its undertaking of facilitate it.

Art. 3. The corporate capital amounts to one million five hundred and fifteen thousand Euro (EUR 1,515,000.-) represented by one million two hundred and twelve thousand euros (1.212,000) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each.

The corporate capital may in no case exceed the amount of forty million Euro (EUR 40,000,000.-), with this amount including convertible bonds if such where issued by the company.

The shareholders have a preferential subscription right with regard to any capital increase whether in kind or in cash.

Art. 4. Shares can be in bearer or registered form at the choice of the shareholder.

The shares of the company may be created, at the choice of the shareholder, as unitary securities or certificates representing several shares.

The company may repurchase its own shares by using the available reserves and in accordance with the provisions of article 49-2 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies

The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a decision of the general meeting of shareholders taken in accordance with the provisions applicable to the amendment of the articles of association.

Art. 5. The transfer of shares among living persons or because of death, free of payment or against payment, to shareholders or third parties shall be notified by registered letter to the other shareholders. The transfer project shall indicate the amount of shares to be transferred, the proposed price per share as well as any other conditions of the sales project.

Shareholders have a preferential right to purchase the shares as quoted in the first paragraph of this article at the conditions specified in the above quoted transfer project.

If several shareholders want to exercise their preferential subscription right, the allocation of the shares to be transferred will be made in pro rata of their participation in the corporate capital. If a shareholder waives his preferential subscription right, his part will be added to the shares to be allocated in pro rata of the participations held by the other shareholders in the corporate capital.

The shareholders who want to purchase shares to be transferred shall communicate their decision to the transferor by registered letter with acknowledgment of receipt, being understood that the right to exercise their preferential subscription right must be done on the entire amount of shares object of the transfer.

If the shareholders have not exercised their preferential subscription right within a deadline of one month as of the reception of the registered letter with the project, the transfer of the non purchased shares may take place under the conditions set out in the transfer project without any further restriction and a time frame of three months. After this time the preferential subscription of shares is again applicable.

Unless written and explicit waiver by the beneficiaries of the preferential subscription right, any transfer of shares shall be in violation of the above described procedure and be considered as null and void and thus, may not be brought against the company and any third parties to the transfer.

This article does not apply to the cases in which the company is itself the initial transferor of the shares to be transferred.

Art. 6. The company shall be managed by a board consisting of at least three members who may or may not be shareholders.

Directors are appointed by the general meeting for a term that may not exceed six years. Directors may be re-elected and may be dismissed at any time.

If a director's seat becomes vacant, the remaining directors may temporarily appoint a replacement; in such event, the final election shall be made at the next general meeting.

Art. 7. The management board has the power to carry out all acts, which are necessary or useful to the implementation of the corporate object; it is competent for everything not reserved to the general meeting by law of the present articles of association.

The following transactions are of the exclusive competence of the general meeting:

- The purchase and/or sale of parts or shares in third party companies;
- The issuing or subscription of convertible or non-convertible bonds;
- The implementation or the liquidation of branches or permanent offices;
- The purchase and/or the sale of real estate property of any kind or the rights pertaining thereto;
- The issuing or the granting of any pledge, guaranty and/or bank guaranty;
- Any investment above EUR 25,000.-;
- The conclusion of any agreement committing the company for an amount above EUR 25,000.-;
- The conclusion of a work contract or any other service contract;
- The granting of a loan or financing to third parties other than companies in which the company is a shareholder;

- The appointment and/or revoking of any representative and/or manager of a branch office.

The management board may appoint its chairman; in case of absence of the chairman, the chair of the meeting may be held by one of the directors present.

The management board may only validly decide if the majority of its members are present or represented, the power of attorney given to another director may be in writing, by telegram, fax or e-mail.

In case of emergency, the directors may vote in writing, by telegram, fax, e-mail and teleconference. If decisions are taken by teleconference or e-mail, minutes shall be recorded and signed by all directors who have participated in such decision. Resolutions taken in writing, approved and signed by all directors shall have the same power as resolutions taken during the meetings of the management board. The management board may also take its decisions by circular letter.

The decisions of the management board are taken at the majority of votes.

The company is bound by the joint signature of two directors.

Art. 8. The supervision of the company is carried out by one or several auditors who may or may not be shareholders, appointed for a duration, which may not exceed six years. They may be re-elected and may be dismissed at any time.

Art. 9. The financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of every year.

By way of exception, the first financial year starts today and will end on 31 December 2007.

Art. 10. The general meeting is held by law on 23 May at 5.00 p.m. in Luxembourg in the head office or in any other place to be provided in the notifications.

If this day is a holiday, the meeting shall be held on the next business day.

Art. 11. Notifications to the general meetings shall be made in accordance with the legal provisions.

They are not necessary if all shareholders are present or represented and declare to have had knowledge of the agenda before the meeting.

The management board may decide that in order to be able to participate in the general meeting, the shareholders have to deposit their shares five calendar days before the date fixed for the meeting.

Every shareholder is entitled to vote in person or by power of attorney, who may or may not be shareholder.

Every share entitles to one vote.

For any decision which does not modify the article of association and with the exception of a case for which the law would require more strict conditions, the general meeting may only validly decide if at least 30% of the capital are present and/or represented; the proposals are approved by the simple majority.

For any decision which does modify the article of association and with the exception of a case for which the law would require more strict conditions, the general meeting may only validly decide if at least half the capital is represented and if the agenda states the proposed modifications, and if applicable, the text of those modifications which relate to the object or the form of the company. If the first condition is not fulfilled, a new meeting may be convened by advertisements published two times with two weeks interval and at least a fortnight before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. The second meeting shall validly decide if at least 30% of the capital are present and/or represented. In both meetings, resolutions to be validly taken shall be approved with at least two thirds of the votes of the shareholders present and/or represented.

Notifications to the meetings may be waived if all the shareholders are present at this meeting and waive the request for notification and agree to vote.

Art. 12. The general meeting of shareholders has the widest powers to make or validate all acts relating to the company. It decides on the allocation and distribution of the net profit.

Art. 13. Under the provisions of article 72-2 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, the management board is authorized to proceed to the payment of interim dividends.

Art. 14. The law of 10 August 1915 on commercial companies as amended subsequently shall govern each time the present articles of association do not provide otherwise.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MFO INVESTIMENTI SPA, préqualifiée un million vingt mille actions	1.020.000
2) La société SFO SWISS FAMILY OFFICE SA, préqualifiée cent quatre-vingt-douze mille actions	192.000
Total: un million deux cent douze mille actions	1.212.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million cinq cent quinze mille euros (EUR 1.515.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte, France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy, France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm, Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon, Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - e) Monsieur Francesco Acerbi, entrepreneur, né le 8 mai 1969 à Crema, Italie et domicilié professionnellement au 11, Via Bigli, Milan, Italie.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 6) Les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'émettre un emprunt obligataire convertible aux conditions suivantes:

Modalités et conditions régissant l'emprunt obligataire convertible

Par le fait de souscrire à cet emprunt obligataire ou d'acquérir ces obligations, l'obligataire est censé avoir pris connaissance et accepter toutes les conditions de l'emprunt ci-après, dont les modalités et conditions seront reproduites sur les obligations.

- 1) Emetteur:

L'Emetteur de l'emprunt obligataire est la société MFO INVESTIMENTI S.A. (ci-après dénommée l'Emetteur).
L'Emetteur est une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 décembre 2006, sous la dénomination de MFO INVESTIMENTI S.A., à enregistrer au R.C.S. Luxembourg, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
La société est établie pour une durée illimitée.
Le capital social de l'Emetteur est d'un million cinq cent quinze mille euros (EUR 1.515.000,-) divisé en un million deux cent douze mille (1.212.000) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

- 2) Date et montant nominal de l'émission:

La date d'émission de l'emprunt obligataire est fixée à ce jour.
Le montant nominal de l'emprunt obligataire est de huit millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 8.585.000,-) représenté par six millions huit cent soixante-huit mille (6.868.000) obligations d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.
La devise utilisée au titre de la présente émission est l'Euro.

- 3) Forme des obligations:

Les obligations peuvent être émises au porteur ou nominatif au choix de l'obligataire. Sur demande, les obligataires pourront recevoir des certificats représentatifs de plusieurs coupures de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

4) Période et modalités de souscription:

La période de souscription commence ce jour et se termine le 30 juin 2007.
Le paiement se fait par versement sur le compte courant de la société.

5) Prix de souscription:

Les obligations seront souscrites et libérées à leur valeur nominale (au pair).

6) Intérêts:

Les obligations seront productives d'intérêts à partir de la souscription (date valeur crédit dans les comptes de l'Émetteur).
Le paiement des intérêts à lieu soit à la date d'échéance, soit à la date de conversion, soit à la date de remboursement anticipé.

Le taux d'intérêt est fixé à 0,125 % et est calculé sur la valeur nominale des obligations.

7) Echéance:

L'échéance finale de l'emprunt obligataire sera le 31 décembre 2011.

8) Remboursement:

A) Remboursement:

Les obligations seront remboursées à la valeur nominale (au pair) à l'échéance finale, au siège social de l'Émetteur.

B) Remboursement anticipé:

L'Émetteur se réserve le droit de procéder au remboursement anticipé, soit partiel ou intégral, de l'emprunt obligataire, à partir de trois ans avant la date d'échéance, par une décision unilatérale, en informant les porteurs d'obligations nominatives par simple lettre recommandée. En cas de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur, le paiement aux obligataires peut avoir lieu dès remise de leurs certificats à la société avant l'expiration du délais des deux mois à compter de l'envoi des lettres recommandées aux obligataires nominatifs. Ce remboursement anticipé se fera au pair majoré des intérêts courus.

9) Conversion:

Chaque obligation est convertible, à partir du 1^{er} juillet 2007 jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt obligataire, sur demande de l'obligataire envoyée par courrier recommandé avec avis de réception, avec un rapport de conversion d'une action (1) pour une (1) obligation. La procédure de conversion sera exécutée par le conseil de gérance de l'Émetteur, endéans trente (30) jours à compter de la réception du courrier recommandé.

En cas de mise en liquidation ou de décision de distribution de dividendes, les obligataires conservent la possibilité de convertir et participer à la répartition du boni de liquidation, respectivement à la distribution de dividendes.

10) Paiement des intérêts et du principal:

Les intérêts et le principal seront payables sur simple remise des obligations sans frais pour le porteur au siège de l'émetteur, sous réserve des lois et règlements en vigueur à la date de paiement des intérêts et du principal. La remise à l'Émetteur des obligations devra se faire 8 jours ouvrables au moins avant la date de paiement.

Au cas où la date de paiement des intérêts et/ou du principal ne tombe pas un jour d'ouverture des banques au Grand-Duché de Luxembourg les porteurs d'obligations ne pourront obtenir le paiement que le premier jour d'ouverture qui suive ladite date de paiement, sans que ce délai leur donne droit à un intérêt additionnel et/ou de retard.

Les intérêts et les plus-values produits par les obligations sont susceptibles d'être soumis à l'impôt dans le chef des obligataires, conformément aux dispositions légales en vigueur dans leur pays de résidence ou de domicile.

Au cas où, en vertu des lois fiscales Luxembourgeoises ou des traités auxquels le Grand-Duché de Luxembourg est partie, un paiement quelconque au Grand-Duché de Luxembourg ou hors de ce pays, représentant des intérêts ou le principal des obligations, serait soumis à une retenue au titre de quelque taxe ou impôt Luxembourgeois que ce soit, l'Émetteur n'effectuera pas de majoration du montant à payer de façon telle qu'après déduction de la retenue, le porteur des obligations reçoive le montant total dû lors de l'émission et tel qu'imprimé sur les obligations, le tout sous réserve des lois et règlements en vigueur sur les différentes places étrangères.

11) Assemblée générale des obligataires:

Conformément à la loi du 9 avril 1987 concernant la représentation des obligataires modifiant les articles 86 à 95 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs représentants de la masse des obligataires, ayant pour mission de représenter les intérêts des obligataires vis-à-vis de la société, peuvent être désignés. Une ou plusieurs assemblées générales des obligataires pourront être convoquées pendant la durée de l'emprunt obligataire ayant à l'ordre du jour, entre autres, la nomination du ou des représentants de la masse des obligataires, la modification des modalités de la présente émission.

12) Statut des obligations:

Les obligations prennent rang entre elles-mêmes sans aucune préférence ni priorité. Les obligations que ne sont assortis d'aucune sûreté, forment dans le chef de l'Émetteur des engagements directs, inconditionnels et non subordonnés, prenant rang pari passu avec tous les autres engagements, présents et futurs, de l'Émetteur, qui ne sont assortis d'aucune sûreté et qui ne sont pas subordonnés.

13) Prescription:

Les obligations se prescrivent par 10 (dix) ans à compter de la date fixée pour leur remboursement.

14) Exigibilité:

Le porteur d'une obligation peut, après avoir donné à l'Emetteur avis écrit, envoyé par lettre recommandée, avant que l'inobservation par l'Emetteur de ses engagements n'ait cessé, faire en sorte que l'obligation devienne immédiatement exigible et remboursable au pair de sa valeur nominale majorée des intérêts courus, dans chacun des cas suivants:

I. si l'Emetteur est en défaut de paiement du principal et des intérêts d'obligations, à partir de l'échéance de ces sommes ou

II. si l'Emetteur est en défaut d'exécuter promptement toute autre disposition du présent emprunt obligataire, si ce défaut d'exécution n'a pas cessé endéans les 15 jours après réception par l'Emetteur d'un avis écrit, envoyé par lettre recommandée, donné par le porteur de l'obligation, ou

III. si l'Emetteur est en défaut de payer ponctuellement à l'échéance tout autre montant emprunté ou toute dette prise en charge ou garantie par lui, au moment où ces sommes deviennent exigibles, si ce défaut de paiement continue au-delà de la période de grâce éventuelle et si le délai de paiement de ce montant n'a pas été accepté par le créancier ou si tout autre dette de l'Emetteur ou dette garantie ou prise en charge par l'Emetteur est devenue exigible avant l'échéance normale et/ou contractuelle suite à une déchéance du terme en raison d'un défaut d'exécution de l'Emetteur, ou

IV. si l'Emetteur cesse d'exercer tout ou une partie substantielle, de son activité ou

V. si l'Emetteur est déclaré en état de faillite ou d'insolvabilité, s'il admet par écrit son impuissance à payer ses dettes à l'échéance, s'il engage des procédures de faillite, concordat, sursis de paiement, gestion contrôlée, dissolution, liquidation ou autre procédure similaire ou si pareilles procédures sont engagées contre l'Emetteur et maintenues pendant 15 jours au moins.

15) Remplacement d'obligations:

Lorsque des obligations se trouveront détériorés, volés ou perdus, ils pourront être remplacés. Les demandes de remplacement seront à déposer au siège social de l'Emetteur. Dans tous les cas de détérioration d'obligations, ceux-ci devront être restitués à l'Emetteur avant la délivrance de toute nouvelle obligation.

16) Droit applicable et juridiction:

Les obligations sont régies par la législation luxembourgeoise. Tout différend entre les obligataires, d'une part et l'Emetteur, d'autre part, auquel le présent emprunt obligataire pourrait donner lieu, sera soumis aux tribunaux luxembourgeois.

Traduction anglaise:

Modalities and conditions governing convertible bonds

By subscribing to this loan or acquiring those bonds, the subscriber is deemed to have taken knowledge and to accept all the conditions of the loan as listed below, the modalities and conditions of which will be represented on the bonds.

1) Issuer:

The issuer of the bond is the company MFO INVESTIMENTI S.A. (hereinafter the Issuer).

The Issuer is a joint stock company (société anonyme) of Luxembourg law, incorporated by a deed received by the notary Maître

André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary with residence in Luxembourg dated December 8th 2006, under the denomination

MFO INVESTIMENTI S.A., to be registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, with registered office 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

The company is incorporated for an unlimited period of time.

The corporate capital of the Issuer amounts to one million five hundred and fifteen thousand Euro (EUR 1,515,000.-) represented by one million two hundred and twelve thousand euros (1.212,000) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each.

2) Date and nominal amount of the issue:

The issuing date of the bond is today.

The nominal amount of the bond amounts to eight million five hundred eighty-five thousand euro (EUR 8,585,000.-) represented by six million eight hundred and sixty-eight thousand (6.868.000) bonds with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The currency used for this issue is the Euro.

3) Form of the bonds:

The bonds can be in bearer or registered form at choice of the subscriber. Upon request the subscribers may receive certificates representing several bonds of one euro twenty-five cents (EUR 1.25).

4) Period and modalities of subscription:

The subscription period starts today and ends on 30 June 2007.

Payment is made by transfer to the current account of the company.

5) Subscription price:

Bonds will be subscribed and paid in their nominal value (at par).

6) Interests:

Bonds will bear interests as of the subscription (value date credit in the accounts of the Issuer). Interest will be paid either at due date or at conversion date or at date of anticipated reimbursement.

The interest rate is 0.125% to be calculated on the nominal value of the bonds.

7) Due date:

The final due date of the bonds is 31 December 2011.

8) Reimbursement:

A) Reimbursement:

Bonds will be reimbursed at their nominal value (at part) at the final due date at the registered office of the Issuer.

B) Anticipated reimbursement:

The Issuer reserves the right to proceed to an anticipated reimbursement, either partial or in full of the bonds starting from three years before the due date by unilateral decision and by informing the holders of registered bonds by registered letter. In case of anticipated reimbursement decided by the Issuer the payment of bonds can be made as of the restitution of the certificates to the company before the term of two months as of the dispatch of the registered letter to the holders of registered bonds. Such anticipated reimbursement shall be at par increased by incurred interest.

9) Conversion:

Every bond is convertible as of 1 July 2007 until the due date of the bond upon request of the subscriber sent by registered letter with acknowledgment of receipt with a conversion rate of one (1) share per one (1) bond. The conversion procedure will be carried out by the management committee of the Issuer within thirty (30) days as of the reception of the registered letter.

In case of liquidation or the decision to distribute dividends, subscribers keep the possibility to convert and take part in the liquidation bonus or the distribution of dividends.

10) Payment of interests and principal:

The interest and principal are payable upon restitution of the bonds free of charge by the subscriber at the registered office of the Issuer provided the provisions of the laws and regulation applicable at the date of payment of the interests and principal are complied with. The restitution of the bonds to the Issuer shall be made at least 8 business days before the payment date.

Should the payment date of the interests and principal is not a banking day in the Grand Duchy of Luxembourg, subscribers may only receive such payment on the first business day after the payment date without this delay giving them any right to additional interests.

Interests and added values generated by the bonds are subject to taxation for the subscribers as per the applicable legal provisions in the country of residence or domicile.

Should taxation laws in Luxembourg or treaties to which the Grand Duchy is a party request in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad that the amounts representing the interests and principal of the bonds be subject to any taxation or due in Luxembourg, the Issuer will not increase the amount to be paid in a way that after such withholding the subscriber receives the total amount due at the issuing and as stated on the bonds, this all provided the laws and regulations applicable on the various foreign banking places are complied with.

11) General meeting of subscribers:

In accordance with the law of 9 April 1987 regarding the representation of subscribers amending articles 86 to 95 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, one or several representatives of the subscribers with the mission to represent the interests of the subscribers with regard to the company may be appointed. One or several general meetings of subscribers may be convened during the time of the bond. Points on the agenda are among others the appointment of the representative(s) of the subscribers, the change of modalities of the present issue.

12) Status of the bonds:

The bonds take rank among themselves without any preference or priority. They are without any surety and form direct, unconditional and unsubordinated commitments for the Issuer ranking *pari passus* with any other present or future commitments of the Issuer without any surety and not subordinated.

13) Prescription:

Bonds will elapse per 10 (ten) years as of the date set for their reimbursement

14) Request for payment:

The subscriber of a bond may, after written notification to the Issuer by registered letter, before the end of the non-compliance by the Issuer of his commitments, cause the bond to be immediately due and reimbursable at par of its nominal value increased by the interests incurred in the following cases:

VI. If the Issuer did not pay the interests and the principal of the bonds on the due date of such payments, or

VII. If the Issuer did not comply promptly with any other provision of the present bond issue, if such non compliance has not ceased within 15 days of the reception by the Issuer of a written notification sent by registered letter by the subscriber of the bond, or

VIII. If the Issuer did not pay at due date any other amount borrowed or any debt covered or guaranteed by the Issuer at the time such amounts are due, if such non payment extends above the possible extended period and if the due date for the payment of this amount was not accepted by the creditor or if any other debt of the Issuer or debt covered or guaranteed by the latter has become due before the normal and/or contractual due date following to the date being elapsed because of a failure to comply by the Issuer, or

IX. If the Issuer ceases all or a substantial part of his activity or

X. If the Issuer is declared in bankruptcy or insolvent, if he admits in writing being unable to pay his debt at due date, if he enters into bankruptcy proceedings, extension of payment terms, payment suspension, judicial management, winding up, liquidation or any other similar or equal procedures are launched against the Issuer and maintained for at least 15 days.

15) Replacement of bonds:

If bonds are damaged, stolen or lost, they can be replaced. Request for replacement are to be made at the registered office of the Issuer. In any case of damage to the bonds, they shall be restituted to the Issuer before new bonds can be issued.

16) Applicable law and jurisdiction:

Bonds are governed by the Luxembourg legislation. Any litigation between the subscriber and the Issuer arising from the present bond issue shall be brought before the Luxembourg courts.

Afin de mettre la société en conformité avec les prescriptions de l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur cette émission a été dressé en date du 7 décembre 2006 par la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à r.l., lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«En ce qui concerne l'emprunt obligataire convertible nous sommes d'avis que, sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus:

- 1) l'émission est décrite de façon claire et précise;
- 2) les modes d'évaluation adoptés sont appropriés;
- 3) le rapport de conversion, prévu par l'Assemblée Générale et tel qu'il nous a été justifié par le Conseil de Gérance nous paraît pertinent et raisonnable».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol.156S, fol.68, case 12. - Reçu 15.150 euros.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Receveur (signé): Muller

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007876/230/351.

(060140608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Fruits et Légumes du Jardin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 105.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour FRUITS ET LEGUMES DU JARDIN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006075/503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04691. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.